

On essai

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 37

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lo compagnon que vo diô ein avâi don tant eingozellâ que coumeincivê à avâi la charmanta, et sa fenna s'ein va on dzo priyi lo menistrê d'avâi la bontâ dè lâi derê oquiê, sein fêrê seimbliant dè rein.

On iadzo, don, que lo menistrê rein-contrê lo gaillâ, lâi fâ, après avâi dévezâ dè çosse et dè cein :

— Vâidè-vo, Janôt, vo faut bôtsi dè bâirê ellia goutte, que n'est què dè la pouéson, kâ rappellâ-vo que c'est vou-tron pe grand ennemi.

— Eh bin vâi, monsu lo menistrê, mâ quand vo predzi vo ditès que faut amâ sè z'ennemis !

— Binsu que lè faut amâ, se repond lo menistrê; mâ n'é jamé de que lè fail-lâi fifâ.

A l'ours !

Un de nos abonés neuchâtelois nous écrit :

On recommence à parler de loups comme dans le vieux temps. Ces bêtes, après avoir fait les mortes pendant bien des années, dans notre pays, reparaissent aujourd'hui, commettant de nombreux délits.

Nous n'aimons pas nous représenter brebis et agneaux expirant sous des dents cruelles, mais quand nous voyons tant de moutons égorgés par les fauves, il nous semble redevenir jeunes et nous revoir sur les bancs de l'école, récitant de tout notre cœur :

Le loup l'emporte et puis le mange
Sans autre forme de procès.

Pour que l'illusion soit complète, il faudrait encore une ou deux histoires d'ours comme il s'en racontait autrefois, il faudrait un jour entendre dire : « Il y a un ours dans le pays !... » Comme il ferait bon, le soir, barricader ses portes, et, dans la chambre close, trembler de peur !

Mais je crois que pour les ours, il faut renoncer à les revoir chez nous. Je dis les revoir, car on les y a vus il n'y a pas si longtemps, cinquante ans au plus. A cette époque, ai-je entendu dire, il fallait être courageux pour s'aventurer dans les montagnes neuchâteloises où l'on n'aurait pas manqué de rencontrer l'un de ces animaux. Il y en avait un surtout qui dépassait tous les autres en taille et en audace. Il était accouru un jour à la rencontre d'un bûcheron, marchant sur ses jambes de derrière et les bras étendus comme pour souhaiter la bienvenue au pauvre homme, qui ne réfléchit pas longtemps avant de se sauver à la maison où il arriva à moitié mort de peur.

Les hommes n'osaient plus sortir le soir, car on avait vu l'ours tout près du village, et pour ne pas s'exposer à faire une fâcheuse rencontre, ils restaient

tranquillement derrière le fourneau; aussi les cabaretiers maudissaient-ils les ours en général et celui du voisinage en particulier.

Je dis que les hommes ne sortaient plus, mais il fallait pourtant que les affaires suivissent leurs cours. Le Conseil Communal, par exemple, était bien obligé, malgré l'ours, de s'assembler de temps en temps pour le bien public.

Un soir que les conseillers, les gros bonnets de l'endroit, étaient réunis à l'Hôtel de Commune où ils s'étaient rendus d'un pas rapide en regardant de tous côtés pour voir si l'ours n'allait pas paraître et les attaquer, ils furent tout-à-coup interrompus dans leurs délibérations par des cris d'alarme.

Ces bonnes gens venaient de voter à l'unanimité qu'ils accorderaient à eux-mêmes et à tous les citoyens communiers ayant atteint l'âge de majorité, deux toises de bois comme cadeau de Nouvel-an. Ils étaient en outre tombés d'accord pour boire un verre de bouché à la santé de la commune. Ce petit écot devait naturellement passer, au moment de régler les comptes, dans les *Divers*.

Mais l'homme propose !....

Au risque de faire perdre connaissance à tous les membres du Conseil, un homme se précipite tout-à-coup dans la salle des séances en poussant ce terrible cri :

— A l'ours ! à l'ours !

La terreur fut grande et la consternation à son comble quand le fatal message apprit aux autorités communales que, longeant les rives du lac, il venait de voir le fauve assis au bord de l'eau. Il devait être fatigué, car il ne s'était pas dérangé pour le poursuivre; mais c'était une bête énorme, noire comme un ramoneur, un monstre enfin !

Au bout d'un moment, le président, faisant tous ses efforts pour retrouver son calme, prit la parole. Pâle d'émotion et la voix tremblante, il dit aux conseillers :

« Citoyens, voici l'heure de montrer votre courage !... Vous pouvez sans crainte rentrer dans vos demeures, puisque l'ennemi est au bord du lac, à un quart d'heure d'ici. Une fois à la maison, prenez immédiatement vos fusils, vos munitions, et surtout n'oubliez pas vos capsules. Je vais faire sonner la cloche d'alarme et donner l'ordre que tout homme en âge de porter les armes se mette en marche pour aller au-devant de la bête féroce et, s'il est possible, en délivrer la contrée.

Une demi-heure plus tard, tous les hommes valides du village se dirigeaient d'un pas rapide du côté du lac. Ils y allèrent crânement pendant quelques minutes, mais, quand on approcha du but, leur zèle commença à se ralentir et la troupe s'arrêta pour se consulter. Ils

étaient tous courageux, aucun n'avait peur de l'ours, mais ils cherchaient quand même à se placer au dernier rang, sans en avoir l'air. Enfin, hésitants, ils se remirent en marche. Le fusil en mains, ils se préparaient à le coucher en joue au premier signal.

Lorsque le bord du lac apparut, celui qui avait répandu l'alarme dans le village se mit à dire d'une voix qu'il cherchait à étouffer :

— Tenez, le voilà ! il n'a pas changé de place ! c'est le bon moment... faites feu !

— Feu ! crièrent en chœur les hommes, en déchargeant leurs armes contre la bête noire qu'on voyait là-bas, au clair de lune.

L'ours devait bien avoir dans le corps environ cent cinquante balles.

Il y eut dans la troupe un moment d'angoisse : « On dit que ces bêtes ont la peau dure... Si nos balles avaient fait ricochet?... Pour plus de sûreté, envoyons-lui encore quelques décharges. »

Ils purent enfin se convaincre que l'animal avait cessé de vivre.

Avec précaution, sur la pointe des pieds, ils s'approchèrent de leur victime. Tout doucement, le cœur un peu tremblant, on arriva près de l'ours.

De l'ours ? oh ! oui, un bel ours !

Depuis quelque temps, le lac se retirait et il avait laissé à sec une énorme pierre sur laquelle les cent cinquante balles étaient venues frapper.

J'ignore si les conseillers rentrèrent en séance ce soir-là, mais je sais que depuis ce moment personne n'osa plus dire qu'on avait vu l'ours.

Les hommes, insensiblement, se remirent à sortir le soir et leurs femmes regardèrent en soupirant la place maintenant vide où elles aimaient tant à les voir sommeiller au temps heureux de l'ours.

Pendant longtemps, lorsqu'un habitant de l'endroit entra en querelle avec quelqu'un des villages voisins, il ne manquait pas de s'entendre crier.

— A l'ours !... Va donc à l'ours !...

Et nulle injure ne lui était plus pénible.

Nous nous demandons si cette locution populaire : *Envoyer quelqu'un à l'ours*, employée aussi à Lausanne et dans notre canton, ne tire pas de là son origine. (Rédaction.)

On essaï.

On gaillâ, retso qu'on çraïsu, étâi malâdo et n'étâi pas liein dè modâ po lo grand voïadzo. Mâ l'appriandâvè on boccon dè passâ l'arma à gautse, po cein que n'avâi pas étâ la fleu dâi brâvès dzeins et que l'avâi soveint fé lo braçaillon. Assebin ne sè trovâvè pas tant à se n'êse et quand bin n'avâi pas z'u tant

bouna concheince dè son viveint et que n'avai pas mé z'u dè religion què sa choqua, ye fe veni l'incourà po sè confessi, kà quand lo grand momeint est quie, n'ia pas! on a bio avai féson cràno et cru ni à Dieu, ni à diablo, la concheince sè reveillè et vo dit que y'a caupon lé d'amont que va vo fèrè voutron compto.

Quand don l'incourà lai eut de caquies bounès parolès, lo gaillà lai fà :

— Cràidè-vo, monsu l'incourà, que se laissivo pè testameint dix millè francs à l'Egliàise, me n'ama sarai sauvàie ?

L'incourà sè grattè l'orohie, quand l'out cein, et lai repond :

— Ma fà, ne vouldrè pas djurà què oï; mà cein vaut bin la peina d'essiyi.

Le fils de l'amiral Duquesne

et la Flotille du Léman.

Un marin illustre, Henri Duquesne, fils de cet amiral dont on vient de retrouver le cœur dans le temple d'Aubonne, se réfugia dans le Pays-de-Vaud après la révocation de l'Edit de Nantes et acheta la baronnie d'Aubonne, où il se fixa.

Lorsqu'en 1689 le Pays-de-Vaud fut menacé par le duc de Savoie, Henri Duquesne fut chargé par LL. EE. de Berne d'organiser une marine sur le lac Léman. Il fit construire le pont de Morges pour servir de point de réunion et d'abri à la flotille destinée à protéger les côtes du Pays-de-Vaud contre les incursions des Savoyards.

M. Mandrot, de Morges, fit équiper, sous la direction de Duquesne, plusieurs barques de guerre; l'une d'elles était la barque Mandrot, une autre la barque Panchaud. Elles avaient chacune 72 pieds de long, 12 rames, 24 rameurs, un canon du calibre de 5 $\frac{1}{4}$, deux de 3 $\frac{1}{4}$ et 6 doubles arquebuses en batterie sur les côtés.

Chacune de ces barques pouvait transporter 400 hommes d'infanterie et avait un équipage armé de mousquets, de haches, et de piques d'abordage. Les capitaines Blanchet de Lutry et Merle de Panex, commandaient les deux grandes barques. Duquesne, pour les bâtiments légers de la flotille, fit enregistrer toutes les barques, les brigantins, les cochères et les gros bateaux pêcheurs du lac. Les bateliers et les pêcheurs sortirent des milices et furent inscrits sur les rôles de la flotille.

Duquesne, qui contribuait ainsi à la défense du Pays de Vaud qui l'avait accueilli dans l'exil, avait apporté de Paris le cœur de l'illustre amiral son père, auquel la France refusait la sépulture parce qu'il n'avait pas voulu abjurer la religion évangélique réformée. Ce vieil amiral, fidèle à ses convictions, répon-

dait à Louis XIV: *Sire, lorsque j'ai combattu pour Votre Majesté, je n'ai pas songé si elle était d'une autre religion que la mienne.*

Henri Duquesne fit ériger dans l'église d'Aubonne un tombeau à la mémoire de son père et renfermant le cœur de ce dernier.

La Pentecôte.

Les communions de septembre nous ont remis en mémoire les lignes suivantes extraites des procès-verbaux de la Municipalité de Lausanne, en juillet 1810 :

Il a été observé que lors des précédentes communions de la Pentecôte, il y a eu un double désordre, le premier consiste en ce qu'à l'église de St-François, les personnes sortantes du sermon de 7 heures étaient refoulées par celles qui entraient pour le sermon de 9 heures, ce qui a occasionné une presse qui aurait pu causer des accidents; le second de ces désordres ayant consisté en ce que dans les temples, aux deux sermons du matin, nombre de personnes sortent de l'église dès l'instant qu'elles ont communie, sans attendre la fin du service, ce qui est l'objet d'un vrai scandale. Il est nécessaire que des mesures soient prises pour qu'il y soit apporté un terme.

Sur quoi délibérant, nous avons trouvé que sur le premier objet il y avait été pourvu précédemment en avançant d'un quart d'heure la sonnerie pour le sermon de 7 heures, et en ordonnant qu'il ne soit sonné pour le second service qu'après la sortie du premier; mais que cependant l'observation stricte devait en être rappelée au commandant de la Garde.

Quant au second objet, nous avons décidé que la mesure de tenir le temple fermé jusqu'à la fin absolue du service, serait sujette à de trop graves inconvénients, et qu'en conséquence le seul moyen de parer à cet abus serait d'inviter les citoyens pasteurs à en faire le sujet d'exhortations fréquentes, surtout aux approches des communions, notre secrétaire ayant été chargé de leur écrire en conséquence.

Inconséquence des proverbes et locutions

On dit: *L'excès en tout est un défaut.* Mais on dit aussi: *Abondance de biens ne nuit pas.*

On dit: *Tel père, tel fils.* Et aussi: *A père avare, fils prodigue.*

On dit que *pour avoir de l'argent devant soi, il faut le mettre de côté.*

On dit indistinctement *embrasser ou épouser une cause*; or, tout le monde sait que si l'on embrasse généralement ce qu'on épouse, on n'épouse pas toujours ce qu'on embrasse.

On dit, en temps orageux, que *l'air est lourd*, alors que c'est précisément qu'il pèse le moins; car on sait que les vents de l'ouest et du sud, qui sont chauds et humides, nous amènent un air plus léger que ceux du nord, qui nous amènent au contraire un air sec, froid et, par conséquent, plus dense.

Recette.

Poulet à la Marengo. — Pour faire un poulet à la Marengo il faut en prendre un gros et le couper en morceaux qu'on met ensuite dans une casserole avec de l'huile d'olive, du sel fin, un bouquet garni, une pincée de poivre concassé. Faire cuire dans cet assaisonnement et, quand la cuisson est presque complète, on retire le bouquet garni, qu'on remplace par une demi-cuillerée de sauce tomate, et un petit verre de vin de Madère. On peut ajouter encore des champignons ou des lames de truffes, et on laisse mijoter tout doucement le tout ensemble. Enfin on lie avec un petit morceau de beurre frais.

Quand tout est suffisamment cuit, on dresse les membres du poulet sur le plat, on les range en pyramide et on les couvre de la sauce et de la garniture. On peut aussi disposer autour du poulet des croûtons de pain passé au beurre et des œufs frits dans l'huile qui a servi à cuire le poulet.

Cette entrée est excellente. Comme elle doit être mangée très chaude, il est bon de ne la servir que dans des assiettes chauffées.

Solution de notre problème du 1^{er} septembre : 5 minutes 44 secondes de degré, soit approximativement 1/10 de degré. — Nous n'avons reçu qu'une solution juste. La prime est échue à M. H. Amiguet, à Lausanne.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

FABRIQUE DE

VASES DE CAVES OVALES & RONDS

AINSI QUE DE

FUTS DE TRANSPORT

pour vins, bières et liqueurs.

AUGUSTE GEBEL

GRAND COMMERCE DE BOIS POUR TONNELLERIE

à ZÜRICH

Service prompt et soigné, à des prix très modérés. — Meilleures recommandations.

— Diplôme de 1^{re} classe à l'Exposition de Zurich. (H. 10027 L.)

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,40. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,40. — Canton de Genève 3 % à fr. 107,25. De Serbie 3 % à fr. 81,50. — Bari, à fr. 54, — Barletta, à fr. 36, — Milan 1861, à 36, — Milan 1866, à fr. 9,50. — Venise, à fr. 22, — Ville de Bruxelles 1866, à fr. 108,25. — Bons de l'Exposition, à fr. 7,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 18,50. — Tabacs serbes, à fr. 11,25. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.